



**DÉLIBÉRATION N°95
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21/04/2021**

DEL 2021.04.21/95

Le **mercredi 21 avril 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème :

Étaient présents :

Culture

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Annie ASTIER – CONVERSE, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEAUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE – BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Objet :

**Briancon sous les étoiles :
convention Ville –
Association « tous en
scène »**

Étaient représentés :

Convocation :

Date :

15 avril 2021

Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Marie SOUBRANE donnant pouvoir à Corinne FAURE-BRAC
Aurélie POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN
Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Arnaud MURGIA

Affichage :

15 avril 2021

Absents excusés :

**Nombre de membres du
conseil municipal en
exercice : 33**

Brigitte LASSERRE, Christian JULLIEN, Marie SOUBRANE,
Aurélie POYAU, Richard NUSSBAUM

Présents : 27

Absent :

**Nombre de suffrages
exprimés : 29**

Eric PEYTHIEU

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20210421-2021_04_95-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

Rapporteur : Catherine VALDENNAIRE

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville de mettre en œuvre une stratégie d'animation renouvelée de son territoire ;

CONSIDERANT à ce titre le projet de festival « BRIANÇON SOUS LES ÉTOILES », événement festif mêlant sport, musique, arts et culture, déployé sur l'ensemble de la Ville, tout au long de l'été, avec en la Cité VAUBAN, une scène ouverte sur laquelle s'exprimeront toutes les formes de spectacle vivant possibles ;

CONSIDERANT l'action de l'Association « Tous en scène » contribuant à l'animation culturelle du territoire, par la production d'une offre qualitative reconnue, accessible à tous les publics, permettant également la mise en valeur du patrimoine fortifié ;

CONSIDERANT les travaux de la commission CULTURE, PATRIMOINE & TOURISME réunie le 19/04/2021 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver les termes de la convention de partenariat annexée, précisant notamment les modalités financières et organisationnelles des représentations exclusives, garanties par l'association « Tous en scène », du 27 juillet au 11 août inclus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de

AR Prefecture

005-210500237-20210421-2021_04_95-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- De confier à Monsieur le Maire, le soin d'arrêter avec le Président de l'association « Tous en scène », les modalités de prise en charge des taxes et redevances liées aux droits d'auteur, dès lors que le contenu du spectacle sera en capacité d'être précisé.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

CULTURE DEL 2021.04.21/95

PUBLIÉE LE :

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA

AR Prefecture

005-210500237-20210421-2021_04_95-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié 27/04/2021



FESTIVAL 2021

BRIANÇON SOUS LES ÉTOILES

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS AVEC L'ASSOCIATION TOUS EN
SCÈNE

ENTRE

La **Ville de Briançon**, représentée par son maire en exercice, M. Arnaud MURGIA, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2021.04.21/95 du 21 avril 2021.

D'UNE PART,

ET

L'Association « **Tous en scène** », régie par la loi du 1er juillet 1901 immatriculée sous le numéro de Siret : 52222350200017, code APE : 9499 Z, dont le siège social est situé à 3, chemin Balpin, 05100 Briançon représentée par son Président Monsieur Yves RÉGNIER, habilité à cet effet par délibération de l'assemblée générale ordinaire.

Ci-après dénommée par les termes « l'Association ».

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie d'animation renouvelée de son territoire, la Ville de Briançon porte sur les fonts baptismaux en juillet 2021, le festival « BRIANÇON SOUS LES ÉTOILES ».

Évènement festif mêlant sport, musique, art et culture, BRIANÇON SOUS LES ÉTOILES se déploiera sur l'ensemble de la Ville, tout au long de l'été, avec en la Cité VAUBAN, une scène ouverte sur laquelle s'exprimeront toutes les formes de spectacle vivant possibles.

CECI ÉTANT EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville et l'Association « Tous en scène » au titre de sa participation au festival BRIANÇON SOUS LES ÉTOILES.

Ce partenariat se concrétise par la détermination des objectifs complémentaires pour les deux parties, des engagements de chacune, ainsi que des moyens mis en œuvre suivant les règles fixées dans la présente convention.

AR Prefecture

005-210500237-20210421-2021_04_95-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature et expire au 15 août 2021.

ARTICLE 3 - OBJECTIFS

A travers la présente convention, l'Association « Tous en scène » contribue à l'animation culturelle du territoire, par la production d'une offre qualitative reconnue, accessible à tous les publics, permettant également la mise en valeur du patrimoine fortifié, via un mapping.

ARTICLE 4 - MOYENS MIS A DISPOSITION

4.1 Moyens matériels et logistiques

La Ville de Briançon met gracieusement à disposition de l'Association du 17 juillet 2021 au 11 août 2021 :

- Une scène de 10,50 m X 7,50 m sonorisée et éclairée par des moyens professionnels adaptés au cahier des charges du spectacle (une comédie musicale), des loges couvertes en nombre suffisant, le tout localisé en la Porte d'Embrun.
- une tribune d'une capacité de 500 places, adaptée en fonction des contraintes sanitaires en vigueur qui pourront contraindre l'association à réduire cette capacité.
- un soutien logistique relevant des activités courantes de ses services techniques, un gardiennage de jour et de nuit, un soutien technique professionnel artistique et scénique.
- la vente de la billetterie sur l'ensemble des points informations de l'Office de Tourisme de Serre Chevalier / Briançon (bureau de l'OT en journée et Corps de garde en soirée).

Pour sa part, l'Association garantira :

- l'orientation des spectateurs, les soirs de spectacle
- la production, aux dates suivantes : 27, 28, 30 juillet 2021 / 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11 août 2021, d'une comédie musicale conçue exclusivement à l'effet d'intégrer le festival BRIANÇON SOUS LES ÉTOILES 2021, mobilisant :
 - 8 musiciens professionnels en live
 - 2 chorégraphes
 - 15 comédiens amateurs ou professionnels
 - Le concours des bénévoles, historiquement partenaires de l'association.

4.2 Moyens financiers

A l'issue du festival, la Ville versera à l'Association une subvention équivalente au produit de la billetterie soit 40 000€, compte tenu de la grille tarifaire arrêtée conjointement :

- Adulte : 15 €
- Enfant & tarifs réduits : 10€

AR Prefecture

005-210500237-20210421-2021_04_95-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

A signature de la présente, la Ville consent au versement d'une avance de 30%, soit 12 000 €.

Le solde de 28 000€ payable à l'issue du festival.

S'il advenait que le site de la Porte d'Embrun ne soit pas disponible au 12.07.2021, pour un motif non imputable à la Ville de Briançon, la convention ne pourrait produire ses effets. L'Association serait donc tenue de reverser l'acompte précité, déduction faite des dépenses engagées dûment justifiées par la production de factures normées et acquittées.

La Ville de Briançon appuiera les demandes de subventions éventuelles qui pourraient être déposées par l'Association auprès de ses partenaires institutionnels (Région SUD, Département des Hautes-Alpes, Etat).

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

L'Association s'engage à intégrer exclusivement sa communication dans les supports de toutes natures conçus par la Ville afin de promouvoir le festival BRIANÇON SOUS LES ÉTOILES 2021.

ARTICLE 6 - ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive supposant la souscription d'un contrat d'assurance propre à garantir sa responsabilité.

L'Association produira le 1^{er} juillet 2021 au plus tard, les attestations des assurances souscrites.

La Ville reste assurée dans le cadre de ses activités.

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS, AVENANTS ET RESILIATION

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin, à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect par l'autre partie de l'une des clauses ci-dessus énoncées si, dans les 8 jours francs suivant la réception de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, la partie en cause n'a pas pris les mesures appropriées pour y remédier.

La présente convention peut être résiliée à tout moment, avant son terme, si les parties sont d'accord. Cette résiliation amiable est signifiée par échange réciproque de lettres recommandées entre les parties.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de force majeure, au premier rang desquelles figure la contrainte sanitaire liée à la pandémie de SARS Cov2.

AR Prefecture

005-210500237-20210421-2021_04_95-DE

Reçu le 27/04/2021

Publié le 27/04/2021

ARTICLE 8 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour la Ville de Briançon** : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers » - 1, Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon ;
- **pour l'Association « Tous en scène »** : au 3, chemin Balpin - 05100 Briançon

Fait en trois (3) exemplaires originaux, à Briançon le

Le Président,
Yves RÉGNIER.

Le Maire,
Arnaud MURGIA